

LA PAIX, maintenant !

Alors que le 8 mai prochain nous commémorerons les 80 ans de la capitulation de l'Allemagne nazie, il est plus que temps d'arrêter la fuite en avant capitaliste et guerrière actuelle.

Il n'y a jamais eu autant de conflits dans le monde. En 2025, plus de 230.000 personnes ont perdu la vie dans des conflits, un chiffre en hausse de 30% en un an.

Les peuples d'Europe sont menacés par l'escalade dans la guerre entre la Russie et l'Ukraine, et par la guerre économique de Donald Trump qui est une guerre faite aux travailleurs du monde entier, y compris aux travailleurs américains.

Il n'y aura pas de solution militaire en Ukraine. Les 800 milliards de dépenses militaires de l'UE enrichiront les marchands de canons, notamment américains, et conduiront à l'escalade.

Nous refusons le surarmement alors que la France dépense déjà 50,5 milliards d'euros pour son budget militaire. Nous refusons l'eupéanisation de la dissuasion nucléaire française.

Une autre voie est possible, celle de la paix, du dialogue entre les nations et les peuples libres, souverains et associés pour la sécurité collective et un développement humain durable pour toutes et tous.

**AGIR POUR LA PAIX, LA SÉCURITÉ
COLLECTIVE ET UN NOUVEL ORDRE
DU MONDE**

RÉPUBLICAINES LES LANDES

HEBDOMADAIRE DE LA FÉDÉRATION LANDAISE DU P.C.F.



S.A.R.L. « LES LANDES RÉPUBLICAINES »

7 rue Frédéric Bastiat – BP34

40001 MT DE MARSAN Cedex Tél. 05.58.46.41.41

Directeur de la publication : Alain BACHE

e-mail : landes.rep@wanadoo.fr Site : <http://pcf40.free.fr>

Abonnement annuel 25€

Imprimé : L.R. MONT-DE-MARSAN

C.P.N° 0728P11523– N° 2505 – Jeudi 30 avril 2025



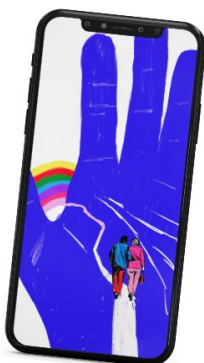
Le PCF appelle la France à :

- ♦ agir indissociablement pour le progrès social et écologique, par une nouvelle industrialisation et le développement des services publics, et pour la paix et la sécurité collective,
- ♦ proposer une conférence de sécurité collective pour le continent incluant l'Ukraine et la Russie. Dans ce cadre, sortir de l'Otan et appeler à des négociations pour un désarmement global,
- ♦ reconnaître immédiatement l'État de Palestine aux côtés de l'État d'Israël,
- ♦ construire une défense nationale indépendante avec un renforcement des liens entre l'armée, la nation, le peuple, pour se protéger et non se projeter vers de nouvelles guerres extérieures. Cela passe pas la construction d'un pôle public de défense.■

Pétitions à l'initiative du PCF... JE SIGNE EN CLIQUANT SUR LE QR CODE

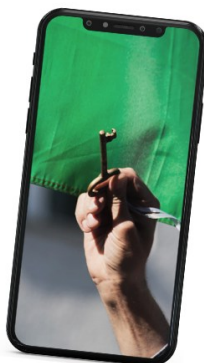
**Pour l'abrogation de
la réforme des retraites**

JE SIGNE !



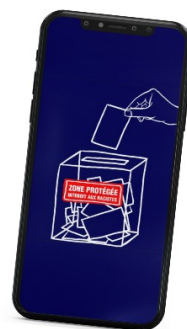
**Pour la reconnaissance
d'un État de Palestine**

JE SIGNE !



**Inéligibilité pour
les racistes &
les antisémites**

JE SIGNE !



VERS LA SUPPRESSION DE L'ABATTEMENT FISCAL DES RETRAITÉS ?

Le gouvernement explore pour 2026 des pistes pour réduire les dépenses de 50 milliards, toujours avec les lunettes du Medef. Il envisagerait pour le budget 2026 la suppression de l'abattement fiscal de 10% sur les pensions de retraite en place depuis 1978. Cette mesure est jugée « coûteuse et inéquitable » par la ministre des comptes publics Amélie de Monchanin, pour qui la mesure permettrait de ramener dans les caisses de l'État « à peu près 4 à 5 milliards d'euros ».

Début janvier, Gilbert Cette, président du Conseil d'Orientation des Retraites (COR), proche d'Emmanuel Macron, plaide aussi pour la suppression de cet abattement. « Cette disparition n'impactera pas les plus modestes déjà non imposables », tentait-il de convaincre.

Cette idée a fait réagir le groupe des 9 (CGT, FO, CFTC, FSU, Solidaires, FGR-FP,...) qui y voit une nouvelle « stigmatisation » du gouvernement vis-à-vis des retraités, dans un contexte où celui-ci « continue d'exonérer les très riches d'impôts et de cotisations ».

D'abord de la clarté

Contrairement à ce qu'affirme Patrick Martin, le président du Medef, l'abattement de 10% sur les retraites n'est pas destiné à couvrir les frais professionnels, contrairement à la réduction de 10% sur les salaires des actifs. Il a été instauré en 1978 pour compenser le fait que les retraités avaient moins la possibilité de frauder le fisc que d'autres catégories de contribuables, puisque leurs revenus sont directement déclarés par les caisses de retraites.

En théorie, tous les retraités bénéficient de cet abattement, mais un plafond a été fixé, l'abattement ne peut pas dépasser 4528 € par foyer, ce qui correspond à un revenu de 3600 € euros mensuels par foyer fiscal.

Examinons les conséquences

La suppression toucherait particulièrement « les retraités qui, seuls ou à deux, perçoivent moins de 3600 euros par mois », dit le Groupe des 9. Le taux d'imposition pourrait augmenter pour environ 8,4 millions de retraités qui participent déjà à l'impôt (soit environ la moitié des retraités français). Les syndicats ajoutent que certains économistes parlent de 500.000 retraités qui deviendraient imposables alors qu'ils ne le sont pas aujourd'hui.

La suppression de l'abattement de 10% entraînerait aussi une hausse du revenu fiscal de référence des foyers de retraités. Donc un risque de perdre certains avantages fiscaux (le crédit d'impôt pour équipement du logement, la CSG réduite sur la retraite) ou certaines aides sociales (MaPrimeAdapt', Chèque énergie). Surtout, les retraités actuellement non imposables, perdraient tout ou partie de leurs avantages fiscaux (l'abattement appliqué sur leur revenu global ou la décote imputée sur leurs impôts), ce qui conduirait à les rendre imposables et à leur réclamer des impôts qu'ils ne peuvent pas assumer.

Et la faisabilité

Dans le meilleur des cas, un retraité perçoit entre les 2/3 et les 3/4 de son dernier salaire. Ils ont cotisé toute leur vie, ont acquis des droits sans rien voler à personne. Ils subissent déjà la fin de l'indexation des pensions, la remise en cause des pensions de réversion, la diminution des remboursements de santé. Sans oublier que les pertes cumulées par tous les retraités depuis 2017 s'élèvent à plusieurs milliers d'euros pour chacun d'eux. Les gouvernements ont beau pilonner sur « les retraités nantis », ils se heurtent au vécu des Français qui ne veulent pas revoir des retraités attendre la fin des marchés de plein vent ou fouiller les poubelles pour se nourrir.

Ajoutons que la catégorie des retraités est celle qui se déplace le plus vers les urnes. Aussi, on peut se demander si cette mesure radicale n'est pas un ballon d'essai visant à imposer au final une autre mesure. L'association des consommateurs UFC-Que choisir prédit qu'une « réduction du plafond de l'abattement de 10% n'est pas exclue car elle préserverait les retraités modestes tout en taxant davantage les retraités imposables. Par exemple, réduire le plafond des 10% à 3000 € par foyer (au lieu de 4321 € aujourd'hui) impacterait les retraités qui déclarent plus de 30.000 € de pensions par an, et ceux déclarant moins conserveraient leur abattement intact ».

Vers un désastre économique si...

Le gouvernement compte mettre en œuvre une politique très austéraitrice pour 2026. Cette option amère, basée sur des diagnostics erronés, risque de saboter l'activité économique sans même atteindre ses objectifs. Il suffirait de peu de chose pour que la France bascule dans la récession. Or, il est absurde, dans ce contexte, de mener une politique austéraitrice, car ce type de politique pèse sur l'activité. La demande va être touchée, mais l'offre aussi : les 50 milliards d'euros vont être ponctionnés sur les services publics, ce qui va limiter notre capacité à créer des richesses –pour être performants sur le plan économique, nous avons besoin d'une main d'œuvre bien formée, d'une population en bonne santé, d'une recherche universitaire performante, d'infrastructures solides, etc...

Il faut donc s'affranchir de notre dépendance aux marchés financiers pour réaliser les investissements considérables dont nous aurions besoin. Il nous faut créer un fonds pour le développement des services publics, qui se refinancerait auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE). Ce refinancement se ferait soit de manière directe (si le fonds se dote du statut d'établissement financier), soit en passant par exemple par la Caisse des Dépôts, qui peut aujourd'hui parfaitement recevoir de l'argent de la BCE.

Il faut bien avoir en tête que, même si on confisquait tous les profits du CAC40, cela ne suffirait pas à financer les mesures qui étaient prévues dans le programme du NFP. Il faut que l'économie crée plus de richesses, l'inverse de ce vers quoi le gouvernement nous entraîne. ■

Chassaigne 2, la suite...

Le successeur d'André Chassaigne à la députation, **Julien Brugerolles**, a déposé une proposition de loi visant à élargir la revalorisation des retraites agricoles aux conjoints collaborateurs et aides familiaux.



Ces mesures visent à compléter les lois

Chassaigne, adoptées en juillet 2020 (Chassaigne 1 - revalorisation des pensions de retraites agricoles à hauteur de 85% du Smic) et décembre 2021 (Chassaigne 2 - revalorisation des pensions de retraite agricoles les plus faibles, notamment conjoints collaborateurs et aides familiaux).

La proposition de loi fait état de cinq mesures visant à améliorer les retraites agricoles actuelles, « en particulier pour les femmes, veuves et veufs, et anciens conjoints collaborateurs et aides familiaux d'exploitation », précise l'exposé des motifs de la proposition de loi.

Supprimer l'écèlement de la revalorisation des pensions

D'abord, le premier article a pour ambition de « supprimer toute mesure d'écèlement des pensions au titre de l'assurance vieillesse complémentaire obligatoire du régime des non-salariés agricoles ». Concrètement, la mesure d'écèlement des pensions ajoutée par le groupe macroniste a exclu plus de 100.000 personnes du bénéfice du dispositif, soit le tiers des bénéficiaires potentiels, a déploré Julien Brugerolles.

Le second article vise à exonérer les bénéficiaires de la retraite complémentaire agricole de certains prélèvement sociaux comme « la CSG, la CRDS et la CASA ». Ces prélèvements sociaux étaient « souvent venus amputer, voire parfois annuler les revalorisations obtenues », note la proposition de loi.

Le troisième article a pour ambition de « faire bénéficier à l'ensemble des retraités actuels relevant du régime des non-salariés agricoles la revalorisation à 85% du Smic », alors qu'actuellement les personnes ayant eu le statut de conjoints collaborateurs ou aides familiaux ont généralement une retraite « extrêmement faible ».

Pour financer ces nouvelles mesures, le député propose dans l'article 5 de créer une taxe additionnelle de 0,1% à la taxe sur les transactions financières « en mettant à contribution un secteur financier devant contribuer à la solidarité nationale », affectée à la MSA.

Aucune date d'examen n'a encore été arrêtée en commission des affaires sociales.■

40 MILLIARDS D'EUROS DE PÉNURIES POUR LES SERVICES PUBLICS ET LA SÉCURITÉ SOCIALE

Sans concertation ni aucune décision démocratique, le gouvernement annonce 40 milliards « d'efforts » pour les Français. Une nouvelle entité le « Conseil des Entreprises » a été réunie rassemblant les plus grands patrons français et le Ministre de l'Économie.

En revanche, toujours par de vote des Français et de la représentation nationale sur des mesures qui vont pourtant bouleverser nos vies !

Les premières pistes envisagées par la Cour des Comptes concernent la Sécurité Sociale :

- ♦ « alléger le poids de l'assurance-maladie dans l'effort de financement du système de santé », entendez moins de remboursements.
- ♦ 800 millions d'euros de ponctions supplémentaires dans les branches accidents du travail et des maladies professionnelles.
- ♦ Révision des indemnités versées en cas d'arrêt de travail.

D'autres pistes sont envisagées comme continuer de ponctionner dans les services publics locaux (collectivités territoriales) !

Ces mesures injustes sont illégitimes. Ce sont toujours les mêmes recettes usées et désuètes. Cette politique amène le pays vers la pénurie et le désastre économique !■

MÉCHOU POUR LA PAIX ET LA FRATERNITÉ



Parc de la nature/TARNOS



MENU SAVEUR

Brochette d'agneau et
Saucisses en tapas
Agneau cuit au feu de bois
Haricots cuisinés maison.
Fromage de brebis et sa
confiture cerise.
Dessert



ANIMATION
PAR LE
GROUPE
BASQUE



Tarif: 18€ /- de 10 ans 10€



Contact: pour réservation Tel: 06 74 72 93 38
mail: pcf.seignanx@laposte.net 06 80 06 38 83
Chèque à l'ordre de : ADF PCF 40

Avec la présence de Ian BROSSAT
Sénateur communiste de Paris

L'ignominie a encore frappé notre pays

La haine anti musulmans serait à l'origine du terrible assassinat d'Aboubakar, jeune Malien de 23 ans, au cœur de la mosquée de La Grand Combe, dans le Gard.

A travers ce crime raciste, c'est une religion tout entière qui a été visée. Au-delà, c'est la communauté nationale qui se trouve dans son ensemble meurtrie. Les propos glaçants du meurtrier illustrent à quel point la haine anti musulmans peut armer le bras de criminels en puissance.

L'auteur des faits, filmé alors qu'il commettait son crime, ne laisse aucun doute sur le caractère islamophobe de ses actes. Tous les moyens nécessaires de l'État doivent être mis en œuvre pour permettre son arrestation au plus vite et traduire le coupable devant la Justice.

Nous apportons tout notre soutien à nos concitoyennes et concitoyens de confession musulmane de toute la France et à celles et ceux de La Grand Combe en particulier.

Nous pensons également à tous les habitants de cette commune minière du Gard, connue pour ses politiques de solidarité, de fraternité, d'accueil.

Mettons toute en œuvre pour bannir le poison de la haine de notre République et condamner sévèrement tout propos, tout acte qui pourrait l'encourager. ■

Communiqué du Parti Communiste Français

Renouvellement militant a l'Union Départementale des syndicats CGT des Landes

Le 32ème congrès de l'Union Départementale des syndicats CGT Landes s'est tenu les 10 et 11 avril 2025 à Mimizan, dans un climat très tendu. Les 28 membres de la Commission Exécutive de l'UD élus par le congrès avec un fort renouvellement ont élu en leur sein les 7 membres du bureau. Jean-Philippe Freysselinas salarié de MLPC International (chimie) de Lesgor remplace Frédéric Boudigues, agent territorial de Biscarrosse, comme secrétaire général de l'UD.

Dans son discours de clôture, **Jean-Philippe Freysselinas** a rappelé qu'il s'agit de rassembler pour travailler avec les 28 membres de la nouvelle commission exécutive dans l'intérêt des salarié-e-s avec une organisation au service du collectif et surtout recréer le lien avec tous les syndicats et toutes les unions locales CGT du département.

Le message du secrétaire général et du bureau est clair : Rassembler et reconstruire.

Les statuts de la CGT et les 3 chartes associées : de La Vie Syndicale, de l'Egalité Femmes Hommes, de l'Elu et Mandaté, sont des boussoles pour faire vivre une Confédération Générale du Travail, utile aux travailleurs.

En ce moment, on est pas seulement dans une politique d'austérité budgétaire contre les salarié-es mais dans une politique guerrière du capital contre le monde du travail et il faut être solides pour y résister. ■

Jojo Darricau

LE PAPE EST MORT

Le Pape est mort. Le Pape est mort, un nouveau Pape est appelé à régner. Araignée ! quel drôle de nom, pourquoi pas libellule ou papillon ? Vous n'avez pas bien compris, je recommence. Le Pape est mort, un nouveau Pape est appelé à régner. Araignée ! quel drôle de nom, pourquoi pas libellule ou papillon ? Vous n'avez pas bien compris, je recommence. Le Pape est mort, un nouveau Pape est appelé à régner. Araignée ! quel drôle de nom, pourquoi pas libellule ou papillon ? Jacques Prévert (immense poète 1900-1977). Même sans chapelet, vous pourrez répéter à l'infini les vers de Prévert en guise de prière... Ancien archevêque de Buenos Aires, le cardinal Jorge Mario Bergoglio (1936-2025) a été élu pape le 13 mars 2013, sous le nom de François. Il appartenait à la congrégation religieuse des jésuites ou «compagnie de Jésus» fondée en 1534 par Ignace de Loyola (1491-1556). Le pape François avait décidé de consacrer le mois de mai à un "marathon de prière" afin de demander à Dieu la fin de la pandémie de COVID 19, pour la promotion de la nouvelle évangélisation le mercredi 21 avril 2021. Il est mort le 21 avril 2025, lundi de Pâques. Litanies et chapelets vont monter du monde entier et à défaut de sa résurrection, plaideront pour la paix de son âme. Le pape en tant que chef de l'Église catholique, selon la doctrine, s'étend de l'époque de Simon Pierre (mort à Rome entre 64 et 68 de notre ère, Juif de Galilée connu pour avoir été serviteur et disciple de Jésus) jusqu'à nos jours. Le premier évêque de Rome, appelé «pape» par ses contemporains, est Damase Ier (304-384). Bon nombre d'évêques de Rome des trois premiers siècles de l'ère chrétienne ont souffert le martyre avec leurs fidèles en période de persécution et ne semblent pas avoir reconnu une quelconque hiérarchie suprême transmissible au sein de l'Église. L'évêque de Rome était et est «le premier parmi ses égaux», comme le déclare le patriarche de l'Église orthodoxe depuis le 11ème siècle. Cependant, la manière dont cette primauté doit s'exprimer dans la pratique reste un point de conflit entre les Églises catholique et orthodoxe, qui ont formé une seule Église pendant au moins les sept premiers conciles œcuméniques, jusqu'à la séparation des Églises d'Orient et d'Occident en 1054. Dans l'histoire des religions, il y eut des schismes et anti-Papes irrégulièrement élus et non reconnus par l'Église romaine. On parle aussi d'une Papesse Jeanne au Vatican (855-858), femme déguisée en homme, dont on ne parle pas, mais qui périt de sa féminité dévoilée. Revenons à François qui a marqué son temps par ses réformes de la Curie Romaine ; Secrétairerie d'État ; Dicastère pour l'Évangélisation ; Dicastère pour la Doctrine de la Foi ; Dicastère pour le Service de la Charité, ainsi que ses combats contre la pauvreté, les guerres et le réchauffement climatique, la défense des migrants. Mais comme l'écrit l'avocate parisienne Violaine de Filippis-Abate (née le 28/12/1988) dans «LA CHRONIQUE FÉMINISTE» de Humanité du 23/04/2025, dans «L'héritage trompeur du pape François», «le supposé progressisme de l'église sous son pontificat révèle un piège rhétorique ou l'ouverture apparente sert finalement à renforcer un ordre moral traditionnel» rappelant que s'il a nommé des femmes à différents postes, il dit par ailleurs que «c'est moche quand la femme veut faire l'homme». Pour lui «l'avortement est un homicide et les médecins qui le font sont des tueurs à gages». Le droit de chacune et chacun a croire ou pas en un dieu, doit être respecté, mais ne confondons pas mise en scène et changement. Que cau contunha la luta per los drets umans (Il faut continuer la lutte pour les droits humains) ■

Roger La Mougne